

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE
DU VAR**

**Numéro N° 177 Spécial
Publié le 31 août 2021**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAR**
SOMMAIRE N° 177 spécial Publié le 31 août 2021

PREFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

- Arrêté préfectoral n° 2021/39/MCI du 31 août 2021 portant intérim du sous-préfet de Brignoles ;



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**
Mission de coordination interministérielle

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021/39/MCI du 31 août 2021
portant intérim du sous-préfet de Brignoles**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 7 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 17 août 2021 portant cessation de fonctions du sous-préfet de Brignoles – M. Olivier BITZ ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 27 mai 2021 portant délégation de signature à M. Olivier BITZ, sous-préfet de Brignoles est abrogé .

ARTICLE 2 : Monsieur Serge JACOB, en sa qualité de secrétaire général de la préfecture du Var, est chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Brignoles du 1^{er} au 8 septembre 2021 inclus.

ARTICLE 3 : M. Eric de WISPELAERE en sa qualité de sous-préfet de Draguignan est chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Brignoles à compter du 9 septembre 2021.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Evence RICHARD